

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RECOULES DE FUMAS - COMMUNE

Séance du jeudi 23 juillet 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Délibération N° DE_2026_029

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 15/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil), sous la présidence de Christophe SUDRE.

Présents : Christophe SUDRE, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Christine MOULIN, Jean-François OSTY, Perrine CHOQUET

Représentés :

Absents : Jacques BONNET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Perrine CHOQUET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Suite à l'élection municipale du 20 mars 2026 et la séance du conseil municipal portant élection du maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à l'élection des membres de la commission permanente d'appel d'offres.

Vu l'article les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'une commune de moins de 3 500 habitants, doit comporter en plus du maire, président, trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants sont élus sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Après avoir fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne

Délégués titulaires

Mme MOULIN Christine

M. BOUSSUGE Daniel

Mme ROCHET Marianne

Délégués suppléants

M. BONNET Jacques

Mme CHOQUET Perrine

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de reception de l'AR: 27/07/2026

048-214801243-DE_2026_029-DE

A G E D I

DE_2026_029

M. OSTY Jean-François

pour siéger à la commission permanente d'appel d'offre de la collectivité.

Le secrétaire de séance
Perrine CHOQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 27/07 / 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

M. le maire, Christophe SUDRE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de reception de l'AR: 27/07/2026

048-214801243-DE_2026_029-DE

A G E D I

DE_2026_029